

**Compte-rendu du Conseil Municipal de la commune de Semblançay**  
**Séance du 31/01/2011**

L'an deux mil onze le lundi trente-et-un janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la nouvelle salle du conseil municipal, l'Espace culturel, sous la présidence de Monsieur TRYSTRAM Antoine, Maire.

En présence de :

M. TRYSTRAM Antoine, Maire, Mmes : BERNARD Claude, BILLON Monique, BROCHERIOU Isabelle, RAVISE Marie-Claude, TESSIER Monique MM : CHAUVEAU Michel, CHAZAL Augustin, DUBOIS Jean-Claude (arrivé à 20h40), DUBREUIL Patrick, FAURIE Julien, M. MATHIEU Jean-Michel, ORTILLON Patrice, POULLE Jean-Bernard.

Absent(s) : Mme VIVION Fabienne, M. CHANTEBEL Dominique

Absent excusé : /

Absent(s) ayant donné procuration : PLOU Peggy à M. TRYSTRAM Antoine, PORTE-THEKIAN Laurence à Mme TESSIER.

Nombre de membres

- . Afférents au Conseil municipal : 18
- . En exercice : 14
- . Votants : 16

Date de convocation : 26/01/2011

Date d'affichage : 26/01/2011

A été nommée secrétaire : M. FAURIE Julien

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**
- 2. Ajout de deux points à l'ordre du jour : avis de principe**
- 3. Personnel** – Proposition de création d'un poste
- 4. Administration générale** – Modifications statutaires du SIEIL
- 5. Urbanisme**
  - a) Exercice par la Commune du droit de préemption
  - b) Nomination de voies
  - c) Clôture de l'enquête publique du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses affluents sur la demande d'intérêt général des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents.
- 6. Finances**
  - a) Ouverture d'une ligne de trésorerie
- 7. Foncier** - Lotissement Delahaye
  - a) Vente des terrains en Pass Foncier
  - b) Autorisation de signature de convention
- 8. Rapport des commissions**
- 9. Intercommunalité**
- 10. Questions diverses**

\*\*\*\*\*

La séance du conseil municipal s'ouvre à 20h40.

**1. Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal**

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 décembre 2010. *Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité,*  
- **adopte** le compte-rendu du 17.12.2010.

**2. Ajouts à l'ordre du jour**

Arrivée de M. Dubois à 20h40.

Monsieur le Maire demande l'ajout aux membres du Conseil municipal de deux points à l'ordre du jour :

- Avis de principe sur le partenariat avec la Communauté de Communes Gâtines et Choisille pour l'achat de véhicules électriques
- Avis de principe sur une demande de subvention au titre du FISAC.

*Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,*

- **ajoute** à l'ordre du jour les deux points évoqués.

### **3. Personnel - Proposition de création de poste**

Afin d'organiser efficacement le service technique de la Commune compte tenu de sa taille et de ses missions, et d'établir une interface technique entre le secrétariat général les élus et les services techniques, il est proposé au Conseil de créer un nouveau poste d'agent de maîtrise.

Un débat s'instaure entre les élus.

Monsieur le Maire explique aux élus l'importance d'un encadrement des services techniques, encadrement qui est possible avec le grade d'agent de maîtrise principal. Ce grade est obtenu après examen professionnel. Mme BROCHERIOU regrette qu'aucun agent déjà en poste n'ait pu accéder à ce grade d'agent de maîtrise principal. M. MATHIEU et M. DUBREUIL appuient cette création de poste notamment à travers le rôle de conseiller technique et de coordinateur qu'il permet entre les élus, le secrétariat général et l'équipe.

*Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité,* décide de créer un poste d'agent de maîtrise à destination du service technique modifiant ainsi le tableau des effectifs, autorise le Maire à publier l'annonce et à faire les recherches nécessaires pour le pourvoir.

#### **4. A Administration générale – Modifications statutaires du SIEIL**

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé par délibération du 2 décembre 2010 les modifications de ses statuts qui portent notamment sur l'adhésion de la Commune de Chatillon-sur-Indre et la prise de compétence éclairage public. En application de l'article L 5211-20 du CGCT, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adoption des nouveaux statuts du SIEIL. *Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve* la modification des statuts du SIEIL.

#### **4. B Administration générale – Avis de principe sur la prise de compétence éclairage public par le SIEIL**

Afin que le SIEIL puisse étudier les engagements financiers générés par l'éventuelle prise de compétence éclairage public sur notre Commune, le conseil municipal est appelé à délibérer sur un avis de principe.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne* un avis de principe favorable à la prise de compétence éclairage public par le SIEIL, au titre de notre Commune.

#### **4. C Administration générale – Partenariat avec la Communauté de Communes pour l'achat de véhicules électriques**

La Communauté de Communes Gâtine et Choisilles propose aux communes membres de porter les dossiers de subvention pour l'achat de véhicules électriques notamment au titre du fonds LEADER. Ce fonds permettrait d'obtenir un taux d'aide de 55 % sur le montant HT des véhicules en complément d'autres subventions telles que celles du SIEIL et de l'ADEME.

Après délibération, le Conseil municipal, à 15 voix pour et une abstention **donne** un avis de principe favorable au partenariat avec la Communauté de Communes pour le dépôt des dossiers de subvention et l'achat d'un véhicule sous réserve de la notification des aides accordées, **autorise** le Maire à signer toutes conventions nécessaires à l'accomplissement de cette formalité.

#### **4. D Administration générale** – Avis de principe sur une demande de subvention FISAC

Le Conseil municipal est informé que le commerce de Boucherie de la Commune a déposé un dossier de demande de subvention au titre du FISAC pour des travaux de modernisation.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité **émet** un avis de principe favorable au projet d'investissement du commerce Boucherie-charcuterie éligible à l'aide financière du FISAC.

#### **5 A Urbanisme** – Exercice par la Commune du droit de préemption

Dans le cadre des objectifs de logements sociaux définis par le Plan local de l'Habitat validé par la Commune, la Communauté de Communes Gâtines et Choisille et la Préfecture d'Indre-et-Loire, le Conseil municipal est appelé à confirmer l'exercice du droit de préemption de la Commune sur la vente de l'habitation située au sis 29 rue Foulques Nerra.

Un débat s'instaure sur les objectifs de logements sociaux du plan local de l'habitat.

M. CHAZAL s'interroge sur l'obligation faite aux communes de construire des logements sociaux.

M. Le Maire l'informe des objectifs poursuivis par le Plan local de l'Habitat notamment des 20 % de logements à créer sur le territoire intercommunal. Aujourd'hui, pour 2011, deux logements sont proposés dans l'actuelle maison des associations, un logement au-dessus de la Poste, un logement rue de Belleville, un logement rue de la voie romaine. La volonté communale est de réhabiliter des logements dont le coût est inférieur à 100 000 euros. La politique régionale soutient encore ces réhabilitations, il est donc important de profiter de cette opportunité pour répondre à une demande de plus en plus croissante de locatif à vocation sociale.

Mme BROCHERIOU et M. MATHIEU s'interrogent sur le devenir de l'actuel locataire de la maison au sis rue Foulques Nerra.

M. Le Maire propose que ce locataire, s'il répond aux critères des programmes sociaux type PALULOS, puisse toujours occuper cette maison. Il explique aux élus que la décision de préemption est difficile à prendre et qu'en tant que collectivité, les décisions doivent être prises dans un objectif d'intérêt général.

Mme BERNARD réitère le fait que l'exercice de ce droit de préemption est toujours difficile à vivre. Monsieur le Maire confirme cette situation, que l'intérêt collectif doit primer avant tout.

Mme BERNARD demande combien de logements sociaux comptent la Commune.

Monsieur le Maire cite les trois logements communaux: deux situés dans la maison Thierry et un au Serrain. A titre privé, Touraine logement compte un parc de 3 logements. Il informe que les anciens appartements EDF n'ont jamais été classés comme logements sociaux.

M. DUBREUIL explique également qu'il n'y a pas d'autres moyens pour notre commune de développer le parc de logements sociaux qu'en passant par la réhabilitation. C'est pourquoi, toute vente inférieure à 100 000 euros sur laquelle un droit de préemption peut s'exercer, fait l'objet d'un examen particulièrement approfondi.

Mme BERNARD demande si des foyers en recherche de logements se sont manifestés auprès de la Mairie.

Monsieur le Maire répond que des demandes croissantes, particulièrement en pavillon, parviennent régulièrement en mairie.

Le débat achevé, le conseil municipal passe au vote.

*Après délibération, le Conseil municipal par 9 voix pour, 5 voix contre, 2 abstentions confirme* l'exercice du droit de préemption sur ce bien, **confirme** l'autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer tous les actes à intervenir.

### **5 B Urbanisme – Emplacement réservé n°5**

Il est porté à la connaissance du Conseil que la parcelle située rue Jeanne de Russé section D n°331 risque de changer de propriétaire.

Monsieur le Maire informe les élus que l'objectif de cet emplacement réservé est d'agrandir le parking de l'église.

*Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, confirme* l'emplacement réservé n°5, **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document en vue de l'acquisition de cette parcelle.

### **5 C Urbanisme – Dénomination de voies**

Le Conseil est amené à délibérer sur la dénomination des rues, impasses et allées créées dans les lotissements suivants:

- Lotissement François Rabelais : création de la rue François Rabelais, de l'impasse Gargantua, de l'impasse Pantagruel
- Lotissement des Limbes : création de l'allée des Limbes
- Lotissement Rolland Pilain : création de la rue Rolland Pilain
- Lotissement du Clos Rallier : création de l'allée du Clos Rallier
- Lotissement des Pinsardières : création de la rue du Clos des Pinsardières

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité nomme* les rues, impasses et allées telles que mentionnées ci-dessus, **donne** pouvoir au Maire pour procéder à toutes démarches administratives liées à ces nominations de voies et à la rétrocession de celles-ci dans le domaine public, **autorise** le Maire à lancer, selon les cas, une enquête publique relative à ces rétrocessions.

### **5 D Urbanisme – Clôture de l'enquête publique du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses affluents sur la demande d'intérêt général des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents.**

A la demande du Syndicat Intercommunal de la Choisille et de ses affluents (SICA), la déclaration d'intérêt général des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents a été soumise à enquête publique du lundi 20 décembre au vendredi 14 janvier 2011. L'affichage de cette enquête a été apposée dès le 10 décembre 2010 dans les panneaux d'information communaux et le registre tenu à la disposition du public. Celui-ci est clos depuis le 17 janvier dernier.

*Après débat, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne* un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général et autorisation « Loi sur l'eau » des travaux de restauration de la Choisille et de ses affluents.

### **6 Finances – Ouverture d'une ligne de trésorerie**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire pour le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2011 d'ouvrir une ligne de trésorerie. Celle-ci est mise en place pour un besoin de trésorerie ponctuel et sa durée ne peut être que de courte durée (1 an maximum).

Considérant que la ligne de trésorerie n'est pas inscrite au budget, seuls y figurent les intérêts, il est proposé au Conseil d'ouvrir un crédit de trésorerie de 200 000,00 euros, d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières de la ligne de trésorerie avec les établissements bancaires consultés, d'autoriser le maire à signer la convention la plus avantageuse.

Après consultation, la ligne de trésorerie aura les caractéristiques suivantes :

- Durée : 1 ans
- Montant : 200 000 euros
- Taux : Euribor 3 mois moyenné+ marge de 0.35 % (variation de l'index chaque mois)
- Commission d'engagement : 0.10% du montant total de la ligne

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité autorise* l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 euros auprès du Crédit agricole pour pallier des besoins ponctuels de liquidités, **autorise** Monsieur le Maire à signer la convention à passer avec cet organisme bancaire et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement.

### **7 A Foncier - Lotissement Delahaye - Vente des terrains en Pass Foncier**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la vente des quatre terrains concernés par l'opération pass foncier situés :

- Rue de la voie Romaine, parcelles section G n° 1088 et n° 1089
- Rue Rolland Pilain, parcelles section G n°1085 et 1086

Il est précisé que les travaux de viabilisations interviendront courant premier trimestre 2011.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise* Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires aux formalités des ventes des quatre terrains en Pass foncier.

### **7. B Foncier - Lotissement Delahaye - Autorisation de signature de convention**

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec certains propriétaires sur le lotissement Delahaye afin de pouvoir débiter la phase travaux de ce lotissement.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise* Monsieur le Maire à signer la ou les conventions à intervenir sur le lotissement Delahaye.

## **9. Rapport des commissions**

Dans le domaine de la jeunesse, M. MATHIEU informe les élus des activités du CMJ notamment le bilan des formations croix rouge : 1<sup>ère</sup> séance : 17, 2<sup>nde</sup> séance : 13. L'opération a connu un grand succès. Thème de la prochaine séance : le comportement enfant-chien.

Dans le domaine associatif : M. Poule a assisté à certaines assemblées générales. Il est à noter le changement de président au niveau du Cercle d'Animation Rurale bientôt nommé « Comité des Fêtes » en la personne de M. Michel BELLANGER. Remise du challenge de bronze pour le club de handball.

Monsieur le Maire informe que le CACH 37 a demandé des travaux d'aménagement de terrain. Leur demande est actuellement en cours d'étude. La gymnastique volontaire programme une randonnée le 20 février « la marche de la chandeleur ».

Dans le domaine de la voirie, M. DUBOIS annonce que des travaux seront effectués le 16 février rue du Petit Bercy. Une opération bouchage de trous est en cours par l'équipe technique communale. Il informe que la peinture au sol effectuée courant de l'été commence à se désagréger.

#### **10. Intercommunalité**

Le Conseil communautaire du 06 décembre 2010 est transmis aux élus.

#### **11. Questions diverses**

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h35.

Le Maire  
Antoine TRYSTRAM